

## Câbles internet non raccordés

Par **FACON Clement**, le 21/11/2018 à 14:09

Bonjour,

Depuis le 15/09 j'essaye de souscrire à un abonnement Coaxial avec SFR, après 3 échecs et 3 renvois de box, SFR fait intervenir un technicien.

Résultat : les câbles coaxiaux et ADSL / VDSL ne sont pas raccordés, ils sont volants, derrière un cache misère...

La seule option viable est la fibre optique.

Hors : la fibre optique est bien plus cher, et je me retrouve à devoir obligatoirement payer une offre fibre Orange alors que je pensais pouvoir choisir une offre Coaxial SFR 6 fois moins cher.

Le bailleur n'est-il pas dans l'obligation de fournir un appartement raccordé ? Est-il possible de déduire du loyer la facture Orange ? Ou de quoi compenser cette perte d'argent considérable à long terme ?

Par **janus2fr**, le 21/11/2018 à 15:45

Bonjour,

Non, le bailleur n'a aucune obligation de fournir un logement "raccordé". En revanche, le logement ne doit pas induire en erreur.

Ainsi, si le logement est pourvu de prises téléphones, celles-ci doivent être fonctionnelles.

Mais s'il n'y a pas de prises téléphone, le bailleur n'a pas obligation de les installer.